DIRECTIVE URGENCE NEIGE

BUT

Informer promptement et adéquatement la clientèle étudiante, le personnel, les organismes partenaires de même que la population en général de la suspension ou de l'annulation des activités du Collège à cause d'une tempête de neige ou de toutes autres conditions climatiques qui rendent très difficile l'accès au Collège.

DESTINATION

Cette directive s'adresse à toute la clientèle étudiante, au personnel du Collège ainsi qu'aux organismes concernés.

ASSOCIATION

La présente directive est en relation avec la politique d'utilisation des locaux.

RESPONSABILITÉ D'APPLICATION

La direction générale.

PRINCIPES D'APPLICATION

1. Le Collège demeure ouvert en tout temps.

2. Après consultation des autorités compétentes, seule la directrice générale peut suspendre en raison des conditions climatiques difficiles, de façon totale ou partielle, les activités régulières du Collège.

3. L'application de la présente directive n'entraîne aucune coupure de traitement pour le personnel du Collège, sauf pour le personnel surnuméraire qui aurait été avisé au préalable, par le supérieur immédiat, de ne pas se présenter au travail.

PROCÉDURE À SUIVRE EN CAS DE TEMPÊTE

1. Entre 6 h et 6 h 15, faire l'analyse des conditions météo et routières.

2. Dès 6 h 15, une décision doit être prise. Il faut obtenir l'autorisation de la directrice générale ou en son absence, du directeur des études pour suspendre les cours.

3. Il faut avant 6 h 30 :

   - Écrire message sur la page Facebook
   - Changer le message sur le site web
   - Diffuser un communiqué via Omnivox
   - Changer le message sur la boîte vocale du Cégep et du Campus de Varennes
   - Aviser les stations de télévision et de radio :

     - Bell Media
     - CJSO
     - TVA / LCN
     - SRC / RDI
     - V Télé
     - Cogeco Diffusion

   - Aviser le directeur de la formation continue
   - Aviser l'agent de sécurité en poste au Cégep

4. Il faut ensuite rejoindre les partenaires pour les aviser de notre décision.

Sorel-Tracy	**Varennes**
ADIRS	Locataires à la pièce
Café du Bourg	
Centre Sportif	
Coopérative étudiante	
Maintenance Euréka	Maintenance Euréka
TELUQ	
UQAT	
UQTR	

5. Pour les formations données en soirée, une décision doit être prise au plus tard à 15 h.